



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2012

DELIBERATION RELATIVE AU REGIME 2011-2012 DES PRIMES DE CHARGES ADMINISTRATIVES ET AUX ENVELOPPES HORAIRES ACCORDEES DANS LE CADRE DU REFERENTIEL HORAIRE

Le 24 février 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN,

⇒ a validé la liste des fonctions éligibles :

- ✓ à la Prime de charges administratives ainsi qu'aux montants associés,
- ✓ à la définition des enveloppes horaires accordées au titre des primes de responsabilités pédagogiques et au titre des activités pédagogiques ou scientifiques reconnues dans le référentiel horaire (pièces jointes).

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 24 février 2012.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	6
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de votes pour	25
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Patrice BRUN